

Comité de pilotage du 23 novembre 2017

Présents :

Éducation Nationale :

Mme FRIC – Inspectrice Départementale ; Mme LEBRETON – Directrice de l'école Bois Bonnet ; Mme ROBERT – Directrice de l'école Clos Lainé ; Mme BONNIN – Directrice de l'école la Renarde ; Mme BALCOU – Directrice de l'école Ledreux ; Mme LE BERT – Directrice de l'école Le Prieuré ; Mme BEAUDON – Directrice de l'école Colbert E ; Mme PENOT – Directrice de l'école Colbert M. ; Mme MARGEOT – Directrice de l'école Montébello ; Mme COUTILLARD – Directrice de l'école Cocteau ; Mme LE BIHAN, et Mme MARTIN – Enseignantes de l'école Mansart

Représentant des parents :

M. KUHNER et Mme BOUGOT – école Cocteau ; Mme MENEZ et Mme VALETTI – école Bois-Bonnet ; M. CALOSSO et Mme KOPELIANSKIS – école Clos-Lainé ; Mme NASSEUR – école la Renarde ; Mme TORES-ROCHAT – école Montebello ; Mme CAVROY – école Colbert E. Mme REYNA et Mme DESSAIGNES – école Colbert M. ; Mme DUSSAUGE et M. PODEVIN – école Ledreux ; Mme DAUBARD-PERRIN et Mme LE GOFFE – école Prieure ; Mme CURIEN – école Mansart

Commune :

Mme BOIRON – 1<sup>ère</sup> Maire adjoint ; Mme WECKMANN – directrice du service scolaire et de l'enfance ; Mme POULAIN – directrice-adjointe du service scolaire et de l'enfance ; M. BOUHAFS – coordinateur enfance ; Mme PITA - directrice du centre de loisirs Colbert ; Mme AMOROS – directrice du centre de loisirs maternel Clos Lainé ; M. GRANGER – Directeur adjoint du centre de loisirs Ledreux ; Mme LE ROY – directrice du centre du Parc ; Mme SEIXAS – directrice du centre de loisirs maternel Cocteau, M. JAN – Directeur du centre de loisirs du Prieure ; Mme HELLIN – Directrice du centre de loisirs Montebello ; Mme SIMOES – Directrice du centre de loisirs la Renarde ; Mme DUTERRIER – Animatrice centre de loisirs Colbert M. ; M. VIOLET – Directeur du centre de loisirs Bois-Bonnet

\*\*\*\*\*

## Ordre du jour :

1. Résumé du bilan de la réforme validé par le comité de pilotage le 18 avril 2017
2. le retour des questionnaires des familles, ainsi que vos retours sur le maintien ou non de la semaine des 4.5 jours,
3. le calendrier si retour à 4 jours

\*\*\*\*\*

Pendant le tour de table où chacun se présente, le Maire vient introduire la réunion et rappeler les contraintes économiques et financières auxquelles la ville va devoir faire face dans les mois qui viennent

Il précise que la ville a dû mettre en place la semaine de 4.5 jours à la demande de l'État et de son ministre de l'Éducation Nationale de l'époque, M. PEILLON, et qu'aujourd'hui les villes reviennent à une semaine de 4 jours.

La ville sera très attentive à ses finances et ne pourra accepter des aménagements coûteux.

## **1. Résumé du bilan de la réforme validé par le comité de pilotage le 18 avril 2017**

Mme Boiron fait une présentation du bilan des trois dernières années, et rappelle les indicateurs qui avaient été définis dans le cadre du Projet Éducatif Territorial (PEDT), à savoir :

1. Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :
  - a. Appliquer et respecter des consignes
  - b. Appliquer et respecter des règles
  - c. Accepter de perdre
  - d. L'implication des enfants : état des cours ; des toilettes...

Pour l'ensemble des points b à d l'évolution n'est pas probante.

Il apparaît que les équipes enseignantes et d'animateurs ne disposent pas de temps d'échanges et de travail en commun.

Quand ces temps sont dégagés ils le sont sur un temps « hors temps de travail » et donc lié au bon vouloir des uns et des autres.

Ce temps fait cruellement défaut et empêche un réel travail en équipe.

2. Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :

Depuis la réforme des rythmes scolaires et la modification des horaires scolaires, une évolution des effectifs d'enfants accueillis est constatée le soir après la classe. Les familles ont découvert puis se sont appropriées les animations proposées dans les centres de loisirs.

On observe une évolution de 22% des effectifs en maternel, et 239 % en élémentaire entre 2013 et 2016.

Le mercredi, après une phase d'observation, les parents ont largement utilisé l'accueil proposé dans chaque centre, associé à l'école en maternelle. Ce choix visait à limiter les déplacements des plus jeunes.

Du côté de l'élémentaire si une baisse des effectifs est constatée en 2015, dû à des travaux dans un centre de loisirs pendant plusieurs semaines, on peut malgré tout constater une stabilité des effectifs en élémentaire et une augmentation de 42% en maternel sur la période.

3. Indicateurs qualitatifs :

- L'évolution du respect des rythmes de l'enfant : fatigue, baisse d'agressivité ; mieux être...

Pour les directeurs d'écoles maternelles le constat est fait que les enfants sont plus fatigués qu'avant la réforme.

Les directeurs de centres de leur côté ont constaté que les enfants étaient constamment stimulés, que les activités proposées après l'école étaient encore pour les enfants source de concentration et donc de fatigue. Pour pallier à cela, outre les activités proposées tous les soirs après la classe, des coins jeux libres sont mis en place. Il n'est pas rare de voir les plus jeunes s'allonger, jouer par terre très lentement.

L'histoire est aussi une activité demandée, et de même les enfants s'allongent.

Les centres se sont adaptés à cette problématique, cependant le fait de solliciter constamment les enfants entraîne une nouvelle fatigue.

- Conséquences sur les apprentissages scolaires et de loisirs

Il n'a pas été noté d'évolution particulière sur ce point-là.

Par contre au niveau des centres de loisirs il a été constaté que les enfants étaient très demandeurs d'activités manuelles. Ces dernières n'étant plus faites sur temps scolaire.

A ce jour aucune étude ne valide le bienfait de la semaine des 4,5 jours.

## 2. le retour des questionnaires

Le questionnaire distribué aux familles via les enfants, n'a pas vu un retour massif.

Questionnaire familles	TOTAL des questionnaires reçus		TOTAL des questionnaires distribués aux écoles/enfants	
Souhaiteriez-vous revenir à une semaine scolaire de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-16h30	468	62%	468	24%
Souhaitez-vous maintenir la semaine actuelle 4,5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-15h45, et le mercredi ou samedi	270	36%	270	14%
Ne se prononce pas	13	2%	13	1%

Questionnaire enseignants	TOTAL des questionnaires reçus		TOTAL des questionnaires distribués aux enseignants (73)	
Souhaiteriez-vous revenir à une semaine scolaire de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-16h30	61	87%	61	84%
Souhaitez-vous maintenir la semaine actuelle 4,5 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30-11h30 et 13h30-15h45, et le mercredi ou samedi	9	13%	9	12%
Ne se prononce pas	0	0%	0	0%

Sur ces résultats un échange concernant les interrogations sur la journée de l'enfant est ouverte, et sur la pertinence de maintenir une demi-journée d'école le mercredi matin.

Il apparaît que pour le rythme d'un enfant le fait de se lever tous les jours à la même heure lui permet d'être plus disponible pour les apprentissages.

En parallèle le constat de la fatigue des enfants est réel, réel car ces derniers se couchent aussi plus tard, et qu'ils ont énormément d'activités. Donc la fatigue est-elle liée uniquement à un changement d'emploi du temps scolaire ou à autre chose ?

Les parents insistent sur la qualité des animations proposées dans les centres de loisirs de la ville, et souhaitent ce maintien. Il est difficile de garantir ce maintien, en effet qu'elle animation proposer entre 18h et 19h en élémentaire s'il y a un retour à 4 jours. Après 16h30 il y aura l'étude jusqu'à 18h, puis une heure de centre, durant laquelle les enfants partiront de manière échelonnée. Cette modification devrait entraîner la suppression de 40 postes d'animateurs.

Par ailleurs un retour à 4 jours devrait voir la disparition de l'aide de l'État concernant les TAP/NAP, soit environ 100 000€

Un point est également fait sur les études en élémentaire : la mise en place, il y a trois ans d'activité dès 15h45 le vendredi a été particulièrement appréciée par les enfants. Le temps étant assez important pour que les animateurs organisent des animations construites. Sur le même

principe un passage à 4 jours pourrait permettre le maintien d'animations le vendredi de 16h30 – 19h00, et pourquoi pas le mardi aux mêmes heures.

L'étude serait alors maintenue les lundis et jeudi de 16h30 à 18h00. Une autre possibilité est de proposer entre 16h30 à 18h l'étude et le centre de loisirs.

L'Éducation Nationale qui vient de mettre en place dans les collèges pour les enfants volontaires un système de devoir faits au collège, réfléchit sur le même principe dans les écoles.

La question du pourquoi changer le fonctionnement actuel est posée à nouveau. La question du nombre de jours travaillé est également posée : la France est le pays où les enfants ont le moins de journée d'école sur l'année.

Une dérogation au calendrier scolaire reste possible. Un échange sur la modification des vacances scolaires est ouvert : moins de jours de vacances et des journées scolaires écourtées.

Cette possibilité pourrait être compliquée à mettre en place si les collèges ne sont pas associés au projet.

Après ces échanges positionnement du comité de pilotage est demandé afin de pouvoir avancer dans la réflexion.

Le résultat est le suivant :

Pour le maintien des 4.5 jours : 11 pour

Pour le retour aux 4 jours : 21 pour

Ne se prononce pas 6 pour

Le comité de pilotage statue sur la mise en place des 4 jours, les modalités seront vues dans les prochains comités.

### **3. le calendrier si retour à 4 jours**

#### **Février - mars**

- Validation du principe de modification de l'organisation scolaire aux Conseils d'écoles,
- Validation auprès des syndicats de la modification des emplois du temps des agents communaux,

#### **Avril**

- Validation par le Conseil Municipal de la modification :
  - De l'organisation scolaire
  - De la modification des emplois du temps des agents communaux
- Information massive des familles par courrier,

#### **Avril - mai**

- Modification des tarifs péri et extrascolaires, envoi plaquette aux familles,

Lors du prochain comité de pilotage les points suivant seront abordés :

#### **Ordre du jour :**

- Validation des horaires scolaires/calendrier scolaire
- Fréquence de l'étude sur la semaine

***La séance est levée à 22h10***